

Date de dépôt : 8 février 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Pourquoi avoir placé une frontalière (permis G) à la direction des ressources humaines des TPG ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite au départ du directeur des ressources humaines, c'est une employée frontalière (détentriche d'un permis G) qui gère les RH des TPG. Il est incompréhensible qu'un poste aussi stratégique soit confié à une personne qui peut favoriser l'engagement de frontaliers aux Transports publics genevois.

Alors que les TPG ont mené une politique impeccable de ressources humaines, en suivant de manière scrupuleuse la directive dite de « préférence cantonale » qui a permis l'engagement prioritaire de résidents genevois sans emploi, il n'est pas tolérable que cette politique soit sabotée par une nomination tout à fait inadéquate.

Les ressources humaines des TPG comme celles des autres régies publiques ou du petit Etat doivent être attentivement observées, afin de réduire le chômage à Genève.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Pourquoi les TPG ont-ils placé à la tête de leurs ressources humaines une directrice ad interim frontalière (permis G) dans un poste sensible au niveau des engagements ?***
- ***Depuis le 1^{er} décembre, combien de permis G et de résidents genevois ont-ils été engagés par les TPG ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La personne à laquelle il est fait référence est une cadre supérieure qui était l'adjointe de M. Nicolas Charbonnier, directeur des ressources humaines des Transports publics genevois (TPG) jusqu'à sa démission en novembre 2016. Son expérience, sa parfaite connaissance des dossiers et sa compétence ont justifié la décision de la direction générale des TPG de la nommer ad interim. Cette personne n'a néanmoins pas souhaité postuler pour le poste désormais vacant et dont le processus de recrutement est en cours.

Les éléments fournis par les TPG concernant les recrutements depuis sa prise de fonction ad interim, à savoir sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 janvier 2017, sont les suivants :

Nombre de permis G engagés :	0
Nombre de résidents genevois engagés :	21

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP